

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

D/98/ 029 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSFERT
DES DECHETS DE LA VILLE DE CONAKRY - (S.P.T.D.)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU l'ordonnance N° 030/PRG/SGG du 15 Juin 1988, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des services publics ;

VU le Décret D/138/PRG/SGG/92 du 26 Mai 1992, portant sur les modalités de création, d'organisation et de gestion des programmes et projets publics de développement ;

VU le Décret D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N° 96/111/PRG/SGG du 29 Août 1997, portant Attributions des Membres du Gouvernement ;

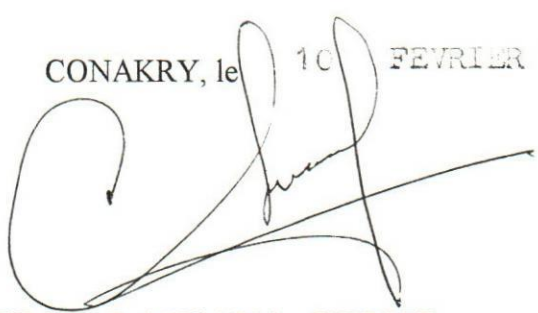
VU le Décret N°96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement, modifié par les Décrets D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Madame Aïssatou BOIRO, Directrice des Affaires Administratives et Financières du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, est nommée cumulativement à ses fonctions Présidente du Conseil d'Administration du Service Public de Transfert de Déchets (SPTD) de la Ville de Conakry.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 10 FEVRIER 1998


GENERAL LANSANA CONTE

